



**Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)**

[Mardi 9 février 2021]

Date de la convocation

3 février 2021

Date d'affichage

10 février 2021

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 32

Procurations : 1

Votants : 33

Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Claire VILLENEUVE, Christian PERO *Maires Adjoints*, Anne DUBIER, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Lahcene BAAZIZ, Martine MOSTARDI, Monique GUILLE, Martine VIOLETTE, Laurent SQUASSINA, Philippe ISSARD, Isabelle BEAUVAIS, Thierry BODDI, Christel PALIS, David AMALRIC, Daniel RIBES, Arnaud ELGOYHEN, Corinne DARMANI, Gabriel CARRAMUSA, Jean BATAILLOU, Agnès MERONI, Jean-Marc AGUERRE, Alice GAUTREAU, Dominique BOYER, Thomas DOMENECH, *Conseillers*

Absents et représentés : Eric PILUDU

Absents :

N° 008/ 2021

Secrétaire de séance : Claire VILLENEUVE

OBJET DE DELIBERATION : Demande de subvention pour des travaux complémentaires à l'église de Saint-Martin de Villecourtès

Suite aux constats établis par rapport à d'importantes infiltrations d'eau dans l'église de Saint-Martin de Villecourtès, des travaux de plâtrerie, de menuiserie et de maçonnerie sont indispensables, complémentaires aux travaux de toiture déjà adoptés.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de solliciter une demande de subvention aux meilleurs taux possibles auprès de l'État (DETR) et du Conseil départemental du Tarn, selon le plan de financement suivant :

Montant de l'opération : 47 347 € H.T.

Subvention État (30 %) : 14 204 €

Conseil Départemental (20 %) : 9 469 €

Ville de Gaillac (50 %) : 23 674 €

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021.

VOTE : à l'unanimité des membres présents

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SOLLICITE auprès de l'Etat et du Conseil Départemental du Tarn les concours financiers mentionnés ci-dessus,

DONNE POUVOIR à Madame le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Fait à Gaillac le 10 février 2021

Accusé de réception en préfecture
081-218100998-20210210-008-2021-DE
Date de télétransmission : 10/02/2021
Date de réception préfecture : 10/02/2021